

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 AVRIL, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 MARS 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme RIVIERE-MARIETTE (pouvoir à M. NABEDRYK), M. GUINÉE (pouvoir à Mme THIERRY), Mme KEMPF (pouvoir à M. OLLIER), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

M. TABIT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 50 - Subvention en faveur de la Ville jumelle de Zouk Mickael.

Le Maire rappelle que la Ville de Rueil est jumelée avec la Ville de Zouk Mickael qui est située dans la banlieue de Beyrouth au Liban.

La Ville de Zouk Mickael est confrontée comme l'ensemble du pays à une grave récession économique ainsi qu'une difficulté de reconstruction suite à l'explosion du 4 août 2020 qui a frappée Beyrouth et sa banlieue provoquant la mort de 200 personnes et blessant plus de 6500 personnes.

C'est donc dans ce cadre d'amitié qu'il est proposé de voter une subvention exceptionnelle 80 000€ permettant à la Ville de procéder à sa reconstruction et à sa transition énergétique en installant des panneaux photovoltaïques.

La convention de financement annexée à la présente délibération permet de fractionner le versement de l'aide en plusieurs échéances.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1115-1 et L2121-29 ;

Vu le Budget Primitif 2023 ;

Vu le projet de convention à intervenir avec la Ville de Zouk Mickael ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 30 mars 2023 ;

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 80 000 € à la Ville libanaise de Zouk Mickael.

APPROUVE la convention de financement correspondante.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.




Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 11 avril 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230404-lmc145223-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 11 avril 2023